

RÉSULTATS D'ANALYSES DE L'EAU DE DISTRIBUTION

Arrondissement

janv-24

NOMBRE DE PRÉLÈVEMENTS EFFECTUÉS SUR L'ARRONDISSEMENT : 4

CHIMIE

	MOYENNE SUR L'ARRONDISSEMENT	LIMITE DE QUALITÉ	REFERENCE DE QUALITÉ	UNITÉS
Turbidité	0,12		< 2	NFU
pH	7,35		6,5 à 9	Unité pH
Conductivité	347		180 à 1000	µS/cm à 20 °C
Température	12,80		< 25	°C
Chlore libre	0,06			mg/l
Chlore total	0,07			mg/l

Valeurs de la dernière mesure détaillée, faite en janvier 2024 :

Nitrites	<0,02	0,5		mg/l
Cuivre	0,03	2	1	mg/l
Antimoine	<1	10		µg/l
Fer total	18		200	µg/l
Nickel	<5	20		µg/l
Plomb	<2	10		µg/l
Somme THM	17,46	100		µg/l
4 HAP	<0,0005	0,1		µg/l

Pesticides organochlorés, Polychlorobiphényles (PCB), Pesticides azotés, Pesticides polycycliques sont en concentrations inférieures aux limites de qualité définies au code de la Santé Publique, art. R 1321-1 et suivants.

MICROBIOLOGIE

GERMES	RÉFÉRENCES et LIMITES de QUALITÉ	CONCLUSION
Bactéries coliformes	0/100 ml	Le dosage est CONFORME à la législation
Escherichia coli	0/100 ml	
Entérocoques	0/100 ml	

Aucun prélèvement n'a présenté de valeur supérieure à celles du Code de la Santé Publique (Arrêté modifié du 11 janvier 2007 - annexe 1)

RÉSULTATS CONFORMES A LA LEGISLATION DES EAUX POTABLES

RÉSULTATS D'ANALYSES DE L'EAU DE DISTRIBUTION

Arrondissement

janv-24

NOMBRE DE PRÉLÈVEMENTS EFFECTUÉS SUR L'ARRONDISSEMENT : 2

CHIMIE

	MOYENNE SUR L'ARRONDISSEMENT	LIMITE DE QUALITÉ	RÉFÉRENCE DE QUALITÉ	UNITÉS
Turbidité	0,10		< 2	NFU
pH	7,40		6,5 à 9	Unité pH
Conductivité	369		180 à 1000	µS/cm à 20 °C
Température	15,15		< 25	°C
Chlore libre	0,13			mg/l
Chlore total	0,16			mg/l

Valeurs de la dernière mesure détaillée, faite en avril 2023 :

Nitrites	<0,02	0,5		mg/l
Cuivre	0,143	2	1	mg/l
Antimoine	<1	10		µg/l
Fer total	<10		200	µg/l
Nickel	<5	20		µg/l
Plomb	<2	10		µg/l
Somme THM	9,83	100		µg/l
4 HAP	<0,0005	0,1		µg/l

Pesticides organochlorés, Polychlorobiphényles (PCB), Pesticides azotés, Pesticides polycycliques sont en concentrations inférieures aux limites de qualité définies au code de la Santé Publique, art. R 1321-1 et suivants.

MICROBIOLOGIE

GERMES	RÉFÉRENCES et LIMITES de QUALITÉ	CONCLUSION
Bactéries coliformes	0/100 ml	Le dosage est CONFORME à la législation
Escherichia coli	0/100 ml	
Entérocoques	0/100 ml	

Aucun prélèvement n'a présenté de valeur supérieure à celles du Code de la Santé Publique (Arrêté modifié du 11 janvier 2007 - annexe 1)

RÉSULTATS CONFORMES À LA LÉGISLATION DES EAUX POTABLES

RÉSULTATS D'ANALYSES DE L'EAU DE DISTRIBUTION

Arrondissement

janv-24

NOMBRE DE PRÉLÈVEMENTS EFFECTUÉS SUR L'ARRONDISSEMENT : 9

CHIMIE

	MOYENNE SUR L'ARRONDISSEMENT	LIMITE DE QUALITÉ	RÉFÉRENCE DE QUALITÉ	UNITÉS
Turbidité	0,10		< 2	NFU
pH	7,31		6,5 à 9	Unité pH
Conductivité	366		180 à 1000	µS/cm à 20 °C
Température	13,38		< 25	°C
Chlore libre	0,13			mg/l
Chlore total	0,18			mg/l

Valeurs de la dernière mesure détaillée, faite en décembre 2023 :

Nitrites	<0,02	0,5		mg/l
Cuivre	0,139	2	1	mg/l
Antimoine	<1	10		µg/l
Fer total	16		200	µg/l
Nickel	<5	20		µg/l
Plomb	<2	10		µg/l
Somme THM	11,42	100		µg/l
4 HAP	<0,0005	0,1		µg/l

Pesticides organochlorés, Polychlorobiphényles (PCB), Pesticides azotés, Pesticides polycycliques sont en concentrations inférieures aux limites de qualité définies au code de la Santé Publique, art. R 1321-1 et suivants.

MICROBIOLOGIE

GERMES	RÉFÉRENCES et LIMITES de QUALITÉ	CONCLUSION
Bactéries coliformes	0/100 ml	Le dosage est CONFORME à la législation
Escherichia coli	0/100 ml	
Entérocoques	0/100 ml	

Aucun prélèvement n'a présenté de valeur supérieure à celles du Code de la Santé Publique (Arrêté modifié du 11 janvier 2007 - annexe 1)

RÉSULTATS CONFORMES À LA LÉGISLATION DES EAUX POTABLES

RÉSULTATS D'ANALYSES DE L'EAU DE DISTRIBUTION

Arrondissement

janv-24

NOMBRE DE PRÉLÈVEMENTS EFFECTUÉS SUR L'ARRONDISSEMENT : 3

CHIMIE

	MOYENNE SUR L'ARRONDISSEMENT	LIMITE DE QUALITÉ	RÉFÉRENCE DE QUALITÉ	UNITÉS
Turbidité	0,12		< 2	NFU
pH	7,43		6,5 à 9	Unité pH
Conductivité	349		180 à 1000	µS/cm à 20 °C
Température	12,17		< 25	°C
Chlore libre	0,06			mg/l
Chlore total	0,09			mg/l

Valeurs de la dernière mesure détaillée, faite en mai 2023 :

Nitrites	<0,02	0,5		mg/l
Cuivre	0,033	2	1	mg/l
Antimoine	<1	10		µg/l
Fer total	29		200	µg/l
Nickel	<5	20		µg/l
Plomb	<2	10		µg/l
Somme THM	13,65	100		µg/l
4 HAP	<0,0005	0,1		µg/l

Pesticides organochlorés, Polychlorobiphényles (PCB), Pesticides azotés, Pesticides polycycliques sont en concentrations inférieures aux limites de qualité définies au code de la Santé Publique, art. R 1321-1 et suivants.

MICROBIOLOGIE

GERMES	RÉFÉRENCES et LIMITES de QUALITÉ	CONCLUSION
Bactéries coliformes	0/100 ml	Le dosage est CONFORME à la législation
Escherichia coli	0/100 ml	
Entérocoques	0/100 ml	

Aucun prélèvement n'a présenté de valeur supérieure à celles du Code de la Santé Publique (Arrêté modifié du 11 janvier 2007 - annexe 1)

RÉSULTATS CONFORMES À LA LÉGISLATION DES EAUX POTABLES

RÉSULTATS D'ANALYSES DE L'EAU DE DISTRIBUTION

Arrondissement

janv-24

NOMBRE DE PRÉLÈVEMENTS EFFECTUÉS SUR L'ARRONDISSEMENT : 5

CHIMIE

	MOYENNE SUR L'ARRONDISSEMENT	LIMITE DE QUALITÉ	RÉFÉRENCE DE QUALITÉ	UNITÉS
Turbidité	0,11		< 2	NFU
pH	7,5		6,5 à 9	Unité pH
Conductivité	361		180 à 1000	µS/cm à 20 °C
Température	12,36		< 25	°C
Chlore libre	0,13			mg/l
Chlore total	0,16			mg/l

Valeurs de la dernière mesure détaillée, faite en octobre 2023 :

Nitrites	<0,02	0,5		mg/l
Cuivre	0,175	2	1	mg/l
Antimoine	<1	10		µg/l
Fer total	50		200	µg/l
Nickel	<5	20		µg/l
Plomb	<2	10		µg/l
Somme THM	8,67	100		µg/l
4 HAP	<0,0005	0,1		µg/l

Pesticides organochlorés, Polychlorobiphényles (PCB), Pesticides azotés, Pesticides polycycliques sont en concentrations inférieures aux limites de qualité définies au code de la Santé Publique, art. R 1321-1 et suivants.

MICROBIOLOGIE

GERMES	RÉFÉRENCES et LIMITES de QUALITÉ	CONCLUSION
Bactéries coliformes	0/100 ml	Le dosage est CONFORME à la législation
Escherichia coli	0/100 ml	
Entérocoques	0/100 ml	

Aucun prélèvement n'a présenté de valeur supérieure à celles du Code de la Santé Publique (Arrêté modifié du 11 janvier 2007 - annexe 1)

RÉSULTATS CONFORMES À LA LÉGISLATION DES EAUX POTABLES

RÉSULTATS D'ANALYSES DE L'EAU DE DISTRIBUTION

Arrondissement

janv-24

NOMBRE DE PRÉLÈVEMENTS EFFECTUÉS SUR L'ARRONDISSEMENT : 5

CHIMIE

	MOYENNE SUR L'ARRONDISSEMENT	LIMITE DE QUALITÉ	RÉFÉRENCE DE QUALITÉ	UNITÉS
Turbidité	0,10		< 2	NFU
pH	7,20		6,5 à 9	Unité pH
Conductivité	371		180 à 1000	µS/cm à 20 °C
Température	14,04		< 25	°C
Chlore libre	0,13			mg/l
Chlore total	0,16			mg/l

Valeurs de la dernière mesure détaillée, faite en août 2023 :

Nitrites	<0,02	0,5		mg/l
Cuivre	0,053	2	1	mg/l
Antimoine	<1	10		µg/l
Fer total	<10		200	µg/l
Nickel	<5	20		µg/l
Plomb	<2	10		µg/l
Somme THM	7	100		µg/l
4 HAP	<0,0005	0,1		µg/l

Pesticides organochlorés, Polychlorobiphényles (PCB), Pesticides azotés, Pesticides polycycliques sont en concentrations inférieures aux limites de qualité définies au code de la Santé Publique, art. R 1321-1 et suivants.

MICROBIOLOGIE

GERMES	RÉFÉRENCES et LIMITES de QUALITÉ	CONCLUSION
Bactéries coliformes	0/100 ml	Le dosage est CONFORME à la législation
Escherichia coli	0/100 ml	
Entérocoques	0/100 ml	

Aucun prélèvement n'a présenté de valeur supérieure à celles du Code de la Santé Publique (Arrêté modifié du 11 janvier 2007 - annexe 1)

RÉSULTATS CONFORMES À LA LÉGISLATION DES EAUX POTABLES

RÉSULTATS D'ANALYSES DE L'EAU DE DISTRIBUTION

Arrondissement

janv-24

NOMBRE DE PRÉLÈVEMENTS EFFECTUÉS SUR L'ARRONDISSEMENT : 7

CHIMIE

	MOYENNE SUR L'ARRONDISSEMENT	LIMITE DE QUALITÉ	RÉFÉRENCE DE QUALITÉ	UNITÉS
Turbidité	0,10		< 2	NFU
pH	7,27		6,5 à 9	Unité pH
Conductivité	374		180 à 1000	µS/cm à 20 °C
Température	14,61		< 25	°C
Chlore libre	0,13			mg/l
Chlore total	0,16			mg/l

Valeurs de la dernière mesure détaillée, faite en novembre 2023 :

Nitrites	<0,02	0,5		mg/l
Cuivre	0,058	2	1	mg/l
Antimoine	<1	10		µg/l
Fer total	13		200	µg/l
Nickel	<5	20		µg/l
Plomb	<2	10		µg/l
Somme THM	8,45	100		µg/l
4 HAP	<0,0005	0,1		µg/l

Pesticides organochlorés, Polychlorobiphényles (PCB), Pesticides azotés, Pesticides polycycliques sont en concentrations inférieures aux limites de qualité définies au code de la Santé Publique, art. R 1321-1 et suivants.

MICROBIOLOGIE

GERMES	RÉFÉRENCES et LIMITES de QUALITÉ	CONCLUSION
Bactéries coliformes	0/100 ml	Le dosage est CONFORME à la législation
Escherichia coli	0/100 ml	
Entérocoques	0/100 ml	

Aucun prélèvement n'a présenté de valeur supérieure à celles du Code de la Santé Publique (Arrêté modifié du 11 janvier 2007 - annexe 1)

RÉSULTATS CONFORMES À LA LÉGISLATION DES EAUX POTABLES

RÉSULTATS D'ANALYSES DE L'EAU DE DISTRIBUTION

Arrondissement

janv-24

NOMBRE DE PRÉLÈVEMENTS EFFECTUÉS SUR L'ARRONDISSEMENT : 7

CHIMIE

	MOYENNE SUR L'ARRONDISSEMENT	LIMITE DE QUALITÉ	RÉFÉRENCE DE QUALITÉ	UNITÉS
Turbidité	0,11		< 2	NFU
pH	7,34		6,5 à 9	Unité pH
Conductivité	367		180 à 1000	µS/cm à 20 °C
Température	14,67		< 25	°C
Chlore libre	0,11			mg/l
Chlore total	0,13			mg/l

Valeurs de la dernière mesure détaillée, faite en septembre 2023 :

Nitrites	<0,02	0,5		mg/l
Cuivre	0,071	2	1	mg/l
Antimoine	<1	10		µg/l
Fer total	<10		200	µg/l
Nickel	<5	20		µg/l
Plomb	<2	10		µg/l
Somme THM	12	100		µg/l
4 HAP	<0,0005	0,1		µg/l

Pesticides organochlorés, Polychlorobiphényles (PCB), Pesticides azotés, Pesticides polycycliques sont en concentrations inférieures aux limites de qualité définies au code de la Santé Publique, art. R 1321-1 et suivants.

MICROBIOLOGIE

GERMES	RÉFÉRENCES et LIMITES de QUALITÉ	CONCLUSION
Bactéries coliformes	0/100 ml	Le dosage est CONFORME à la législation
Escherichia coli	0/100 ml	
Entérocoques	0/100 ml	

Aucun prélèvement n'a présenté de valeur supérieure à celles du Code de la Santé Publique (Arrêté modifié du 11 janvier 2007 - annexe 1)

RÉSULTATS CONFORMES À LA LÉGISLATION DES EAUX POTABLES

RÉSULTATS D'ANALYSES DE L'EAU DE DISTRIBUTION

Arrondissement

janv-24

NOMBRE DE PRÉLÈVEMENTS EFFECTUÉS SUR L'ARRONDISSEMENT : 4

CHIMIE

	MOYENNE SUR L'ARRONDISSEMENT	LIMITE DE QUALITÉ	RÉFÉRENCE DE QUALITÉ	UNITÉS
Turbidité	0,24		< 2	NFU
pH	7,30		6,5 à 9	Unité pH
Conductivité	354		180 à 1000	µS/cm à 20 °C
Température	9,33		< 25	°C
Chlore libre	0,06			mg/l
Chlore total	0,07			mg/l

Valeurs de la dernière mesure détaillée, faite en août 2023:

Nitrites	<0,02	0,5		mg/l
Cuivre	0,156	2	1	mg/l
Antimoine	<1	10		µg/l
Fer total	<10		200	µg/l
Nickel	<5	20		µg/l
Plomb	<2	10		µg/l
Somme THM	11,6	100		µg/l
4 HAP	<0,0005	0,1		µg/l

Pesticides organochlorés, Polychlorobiphényles (PCB), Pesticides azotés, Pesticides polycycliques sont en concentrations inférieures aux limites de qualité définies au code de la Santé Publique, art. R 1321-1 et suivants.

MICROBIOLOGIE

GERMES	RÉFÉRENCES et LIMITES de QUALITÉ	CONCLUSION
Bactéries coliformes	0/100 ml	Le dosage est CONFORME à la législation
Escherichia coli	0/100 ml	
Entérocoques	0/100 ml	

Aucun prélèvement n'a présenté de valeur supérieure à celles du Code de la Santé Publique (Arrêté modifié du 11 janvier 2007 - annexe 1)

RÉSULTATS CONFORMES À LA LÉGISLATION DES EAUX POTABLES